



Le 22 novembre 2013

**A l'attention de:
Mesdames et messieurs les membres du Comité Stratégique**

PREAMBULE: Retour sur 30 années d'apiculture

A la lecture du projet de document portant sur les perspectives de la filière apicole à l'horizon 2025, il nous apparaît nécessaire de revenir sur les réalités de l'apiculture de ces trente dernières années.

Si notre filière semble être restée en marge de ce qui est appelé dans ce document « un formidable élan de développement agricole », l'apiculture professionnelle a cependant vécu pendant bien longtemps sans aucune aide de quelque sorte, le prix du miel français étant pourtant très impacté par les cours mondiaux et ceci sans aucun mécanisme régulateur. Cela est suffisamment exceptionnel dans le monde agricole pour être souligné et montre bien la formidable vitalité des exploitations apicoles professionnelles.

Encore aujourd'hui, aucune aide n'est attribuée au titre du premier pilier de la PAC.

Ce n'est qu'en 1997 que la filière a pu bénéficier d'aides à l'investissement, dans le cadre du programme communautaire d'aide à l'apiculture (fonds FEAGA) puis début des années 2000, d'aides à la reconstitution de cheptel.

Jusqu'à l'aube des années 1995, et malgré quelques crises conjoncturelles difficiles, les exploitations professionnelles ont cru en nombre et en cheptel.

Les exploitations ont pu assumer sans aide : création, investissements, croissance, auto-renouvellement du cheptel et revenu des exploitants.

Dans les zones de grandes cultures colza/ tournesol malgré la présence de varroa apparu en 1984, la production de miel a atteint des records. Les volumes de récoltes étaient 6 fois supérieurs à ceux que nous connaissons aujourd'hui sur les mêmes exploitations.

L'appui technique et la formation à notre métier se sont organisés en dépit de financements publics dérisoires: ITAPI, ADA en régions, CNDA, premières formations diplômantes à Laval dès 1980...

Aujourd'hui le problème de cheptel que connaît notre filière est qualifié, par ceux qui désirent ne pas le résoudre, de multifactoriel.

Il est facile d'invoquer toutes les causes, même les plus farfelues, et ce, sans jamais les hiérarchiser: traitements varroa, monoculture, manque de compétence des professionnels, manque de fleurs...

VARROA.

Les exploitations vivent avec varroa depuis 1984; cela a généré un surcroît de travail mais les comptages varroa effectués en exploitation et par les ADA montrent que la présence de varroa après traitement est quelquefois inégale mais globalement maîtrisée.

MANQUE de biodiversité.

Dans les régions de plaine, zones de grande culture, comme par exemple en Vendée, dans les Charentes, les Deux Sèvres, les exploitations apicoles étaient championnes de la production jusqu'en 1995. Pourtant, n'importe qui peut constater que l'environnement n'y a que très peu changé ces dernières années, la monoculture y domine largement depuis les années 80.

Il est vrai que l'environnement a effectivement changé en zone d'élevage et de montagne. La mise en culture de prairies artificielles, du triticale et du maïs ensilage ont "importé" depuis la plaine l'usage du pulvérisateur et des semences enrobées. L'exploitation forestière n'est pas en reste avec l'utilisation des néonicotinoïdes lors des plantations.

COMPETENCES.

Les exploitants, dont aujourd'hui de nombreux actifs totalisent plus de 30 ans d'apiculture professionnelle, sont-ils devenus incompétents au fil du temps ?

Les nouveaux installés avec leurs diplômes apicoles, eux non plus n'arrivent ni à maintenir le cheptel, ni à produire suffisamment.

Alors pourquoi ne pas mettre l'accent sur ce qui a réellement changé dans l'environnement des abeilles et qui suffit à expliquer largement la baisse des défenses immunitaires de l'abeille et la désorganisation profonde du super organisme qu'est la colonie.

Non, L'apiculture n'est pas « restée à l'écart du formidable élan de développement de l'agriculture européenne ces cinquante dernières années » : mais elle a été la victime « collatérale » d'une politique agricole qui l'a ignorée, et ce faisant, a nui à son développement (usage massif de pesticides, raréfaction des ressources mellifères sauvages, contamination des ressources cultivées, contamination des eaux...)

Depuis maintenant près de 20 ans les colonies d'abeilles vivent partout dans un environnement pollué par les pesticides au premier rang desquels les neurotoxiques.

La présence permanente dans le bol alimentaire des abeilles de pesticides de toutes sortes suffit à elle seule à rendre l'organisme de l'abeille incapable de se défendre efficacement contre les agressions qu'elles soient virales, parasitaires ou bactériennes (agressions dont la plupart existaient avant ces 20 dernières années)

De nombreux travaux et études scientifiques en attestent.

Chaque saison, lorsque apparaissent des problèmes de mortalité ou de dépérissement, des dizaines d'analyses de matrices apicoles commandées par les ADA ou les professionnels, révèlent la présence de pesticides dans le pollen ou le nectar qui constituent l'alimentation exclusive des abeilles et des larves d'une colonie.

Chaque mois, et ceci dans le monde entier, de nouvelles études scientifiques sont publiées dans des publications scientifiques à comité de lecture :

Des effets de synergie entre maladies et pesticides sont démontrés, le non-retour à la ruche en présence de certains pesticides même à très faible dose est démontré, des effets sublétaux sont démontrés, la fragilité et le caractère irréversible du bouleversement des grands équilibres de la ruche sont démontrés.

Cela fait plus de 15 ans que se multiplient enquêtes multifactorielles, épidémiologiques, observatoires, réseaux d'observations des troubles, suivis de ruchers dans divers territoires...sans que ne soit jamais dépassé le stade du constat, sans qu'en soit tiré aucune leçon.

Il est temps aujourd'hui de ne plus minimiser toutes ces données scientifiques et de terrain mais il faut enfin les prendre en compte pour étayer les décisions politiques nécessaires à l'assainissement de l'environnement des abeilles.

Ces décisions politiques sont le préalable à toute évolution de la filière apicole.

La réalisation satisfaisante d'aucun des points évoqués dans la réflexion stratégique sur les perspectives de la filière apicole n'est envisageable si le problème de la survie du cheptel n'est pas résolu.

Il n'y aura pas plus de marque miel de France sans miel, que d'apiculture sans abeilles, que de plan abeille sans abeilles

Le contexte actuel:

Depuis plus de 15 ans, la filière apicole est confrontée à un problème récurrent **d'affaiblissement** du cheptel apiaire, doublé de **surmortalités** tant hivernales que saisonnières.

Les conséquences en sont une perte de production de près de 50% sur la période, alors que dans le même temps, la seule reconstitution du cheptel nécessite un sur-investissement important.

Dans ce contexte, les apiculteurs ont les plus grandes difficultés à maintenir un cheptel en capacité de production ; quant à le développer, cela ressemble de plus en plus à une gageure !

La situation est particulièrement aigüe pour les plus jeunes exploitants : sans trésorerie, avec un cheptel encore insuffisant, leurs marges de manoeuvre très étroites sont essentiellement consacrées à compenser les pertes. En conséquence, ils sont dans l'incapacité de développer leur outil de production, le cheptel, ce qui serait pourtant indispensable pour garantir la viabilité et la pérennité de leurs exploitations.

Si nous ne pouvons que souscrire à la volonté de développer la filière apicole, il nous faut constater aujourd'hui que l'urgence est d'abord de maintenir et consolider les exploitations existantes. Il n'y aura pas de développement de l'apiculture si nous laissons ces exploitations sans perspectives, hors celle de l'abandon.

Les causes :

Comme c'est le cas pour tout organisme vivant, l'abeille est confrontée à différents facteurs qui peuvent altérer son état sanitaire et mettre en danger la colonie.

Cependant, qualifier l'étiologie des problèmes du cheptel apiaire de « multifactorielle » n'est plus recevable, dans la mesure où cela sous-entend toujours que toutes les causes d'affaiblissement se vaudraient et mériteraient d'être traitées sur le même plan.

Or les constats de terrain, des études de plus en plus nombreuses, démontrent qu'il y a bien une hiérarchie parmi les problèmes qui affectent nos colonies :

c'est parce qu'elles sont confrontées à un environnement très dégradé que les abeilles (comme tous les pollinisateurs) ont perdu beaucoup de leur capacité à faire face aux autres facteurs de stress (notamment les pathologies).

Le rétablissement d'un environnement sain et de qualité pour l'abeille devrait être le premier objectif d'un plan de développement de l'apiculture, condition sine qua none pour :

- lutter plus efficacement contre les maladies de l'abeille,
- développer le cheptel et ses capacités de production,
- installer de nouveaux exploitants en leur proposant de réelles perspectives,
- augmenter la production,
- garantir un meilleur service de pollinisation.

Faire de la France un grand pays apicole de l'Union européenne

objectif 1

Surveiller en continu la présence de résidus de pesticides et de fongicides dans l'alimentation et dans l'environnement des abeilles et améliorer la santé des abeilles en diminuant les stress liés aux intoxications chimiques

Nous ne pouvons plus nous contenter d'un observatoire encore et toujours.

La France et le ministre de l'agriculture doivent soutenir et appuyer une profonde modification des procédures de l'homologation des pesticides ainsi qu'un réexamen des autorisations déjà données .

De plus alors qu'il existe un dossier d'homologation des pesticides il doit exister une procédure définissant ce qui est nécessaire pour monter un dossier de retrait. Cela permettrait que les retraits ne soient plus examinés selon des critères subjectifs mais que toutes les recherches scientifiques et de terrain puissent être versées à la constitution d'un même dossier.

Suivi du moratoire européen (néonicotinoïdes):

- Au vu de sa très courte durée (2 années), alors qu'il concerne des produits systémiques et à très forte rémanence,
 - et dans la mesure où il ne concerne que les usages des néonicotinoïdes sur 3 cultures métropolitaines, (à l'exclusion notamment des céréales à paille, des betteraves sucrières de l'arboriculture et de la culture forestière...),
- nous ne devons rien attendre de ce moratoire quant à l'amélioration de la santé de l'abeille.

Au delà du seul suivi de ce moratoire, nous demandons que soit réalisé sur tout le territoire:

- un état des lieux complet et transparent de tous les nombreux autres usages des néonicotinoïdes, et de toutes les modalités d'application, y compris les enrobages fermiers et à façon (type Férial).
- un contrôle systématique de la présence de ces molécules dans toutes les matrices apicoles, en envisageant toutes les voies d'exposition (butinage des pollens, nectars et eaux, mais aussi guttations, poussières de semis et de moisson)

Objectif 2

Lutter (plutôt que vaincre) contre les principales maladies des abeilles nécessitent:

- de recouvrer un environnement favorable à l'abeille
- de se doter des moyens et des compétences nécessaires à la recherche et à l'expérimentation de nouveaux modes de traitement, respectueux de l'abeille, des produits de la ruche et de l'apiculteur.

Objectif 3

Développer la production pour devenir auto suffisant en miel et exportateur en miel de cru:

Cela nécessite de recouvrer un environnement favorable à l'abeille, qui permette:

- le développement du cheptel et de ses capacités de production,
- le développement des ressources mellifères saines, tant sauvages que cultivées.

Dans la mesure où le contexte deviendrait favorable à une augmentation de la production, les autres points nous semblent pertinents.

Nous y ajouterions une lutte accrue contre les fraudes (étiquetage, origine, adultération...)

Cependant, nous ne comprenons pas ce que recouvre le concept de "marque collective Miel de France": quelle organisation, dans quels buts?

Objectif 4

Développer une filière d'élevage de reines et d'essaims adaptés à leur écotype et à leur fonction.

Par définition, l'apiculteur est et **doit rester** un éleveur.

Aussi, il s'agit avant tout d'encourager et d'améliorer les pratiques d'élevage en interne (au sein des exploitations) et l'auto-renouvellement du cheptel (maintien et développement).

En effet, il est indispensable de soutenir cette pratique qui contribue à l'autonomie des exploitations, mais elle a un coût non négligeable: en cheptel (création des essaims, élevage..), en matériel (ruchettes, cadres...), en nourrissage (développement des essaims), en production (impact sur les capacités de production des ruches « mères »), en temps de travail ; et ces coûts sont majorés par les pertes en cours de saison ou à l'hivernage.

Cependant, pratiquer l'élevage nécessite de disposer d'un cheptel en quantité et **qualité** suffisantes. (même conditions pour des élevages de reines et d'essaims destinées à la vente)

La mise en place d'une charte de qualité est un concept théorique qui est inapproprié dans la pratique . Ce sont les jeunes installés qui sont les plus vulnérables à l'achat d'essaims de mauvaise qualité . Afin de les aider dans l'achat de cheptel, il serait souhaitable de mettre en place un guide d'achat technique (gratuit et public) qui peut être distribué dans les BPREA .

Si une charte de qualité devait voir le jour(contre notre avis) , en aucun cas, elle ne devra conditionner les critères d'attribution d'aide au développement .

Concernant la sélection , le génie génétique à but lucratif n'a pas sa place dans la filière .

La caractérisation génétique du cheptel apiaire est aussi un concept théorique inapproprié à la réalité biologique de l'abeille . Un catalogue recensant l'ensemble des sous-espèces ne présente aucun intérêt et pourrait être dangereux pour la filière. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'immense catastrophe que représente les catalogues de végétaux pour les filières concernées .

Au même titre que pour la « voie mâle » , le patrimoine génétique du cheptel apiaire français a plus besoin de variabilité que d'identification et d'uniformisation.

Les moyens :

- formations initiales et continues ;
- renforcement de la mesure « aide - maintien et développement du cheptel » inscrite dans le programme apicole européen et dans ce cadre, il faudrait que soit aidé **essentiellement l'auto-renouvellement** du cheptel dans les exploitations ;
- Encourager l'organisation des groupements d'échanges techniques dans les régions.

Faire de l'apiculture un modèle de l'agro-écologie

Si l'agriculture française choisissait la voie de l'agro-écologie , l'apiculture serait naturellement un outil important au service de ce modèle.

Sans profonde ré-orientation du système agricole actuel, il est vain de penser que l'apiculture puisse représenter seule le "modèle de l'agro-écologie": c'est méconnaître que l'apiculture dépend entièrement de son environnement, agricole comme naturel; comme c'est méconnaître que l'agro-écologie consiste en une approche globale des agrosystèmes en lien avec les écosystèmes.

pour le Conseil d'Administration de la FFAP

Yvan Gouttequillet Porte parole

